

## **Compte-rendu de séance du conseil municipal**

**Du mercredi 26 Février 2020 à 18 heures.**

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, adjoints, M. Jean-Louis LEMARCHAL, M. Georges LAMBERT, M. Patrick HALTER, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, Mme Florence RESTELLI, Mme Alice BENICHOU-CORDELLIER Mme Danièle TURBIARZ, M. Jean-Claude ROUSSEL.

Absents : néant

Secrétaire de séance : M. Didier MENETRIER

Procurations : néant

### **1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité.

### **2 - Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune :**

Didier MENETRIER détaille les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2019 ; il ressort un total de dépenses de 697 132, 50 € et de recettes de 794 258,43 €, soit un résultat définitif en excédent de 97 125,93 €.

Monsieur SCHMITT, Trésorier Municipal, indique que la situation financière de la commune sur les 5 dernières années s'est bien améliorée . On peut notamment observer un certain rétablissement des équilibres sur les deux derniers exercices et un désendettement important.

Après le retrait de M. le Maire du conseil, Mme M. ANTOINE 1<sup>ère</sup> adjointe propose d'adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Celui-ci est approuvé par 11 voix pour (M. le Maire ne prenant pas part au vote).

Considérant que le compte de gestion proposé par M. le Trésorier, pour l'exercice 2019, est en tout point conforme au compte administratif, M. le Maire propose d'adopter le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **3 - Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion de la forêt :**

Didier MENETRIER détaille les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2019 ; il ressort un total de dépenses de 61 371,28 € et de recettes de 57 348 €, soit un résultat définitif en déficit de 4023,28 €.

Après le retrait de M. le Maire du conseil, Mme M. ANTOINE 1<sup>ère</sup> adjointe, propose d'adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Celui-ci est approuvé par 11 voix pour (M. le Maire ne prenant pas part au vote).

Considérant que le compte de gestion proposé par M. le Trésorier, pour l'exercice 2019, est en tout point conforme au compte administratif, M. le Maire propose d'adopter le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **4 - Affectation des résultats :**

Pour la commune, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 156 771,40 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R1068 en investissement : 59 645,47€

Report en fonctionnement R002 : 97 125,93€

Délibération votée à l'unanimité.

Pour la forêt, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1376,72€, le conseil municipal décide d'affecter en réserves R1068 en investissement : 1376,72€.

Vote à l'unanimité.

#### **5 - Délibérations sur la suppression du SICOPAL et le transfert de l'actif/passif du SICOPAL au syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale :**

Dans un souci d'amélioration de sa gestion et suite à la décision prises par les deux syndicats concernés (SICOPAL et Cantine Municipale), il est proposé à la commune de Conliège d'acter la dissolution du SICOPAL, de demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale et d'accepter le transfert de l'actif/passif du SICOPAL au syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cantine municipale.

Ces 3 délibérations ont été votées à l'unanimité.

#### **6 - Le point sur les travaux :**

Colette GUILLEMAUT Ajointe présente les travaux réalisés par les employés municipaux .

Réparation VELUX, chasse d'eau logement 20 rue basse. Réparation interrupteur SDF, réparation porte garage suite à cambriolage. Curage fossés du village. Tri fosse cimetière. Taille vigne et rosiers. Réparation composteur école. Confection dalle chemin de la Blandine. Réparation prise électrique et antenne appartement école maternelle. Réparation et rangement guirlande de NOEL. Mise à jour inventaire vaisselle SDF, inventaire matériel donné par l'association des anciens combattants après répartition cantine garderie, salle des fêtes, mairie...Affichage, distribution du courrier, aide aux différentes associations pour mise en place des tables à la salle des fêtes

#### **7 - Le point sur les projets :**

**Accessibilité :** *Notre DAME de CONLIEGE*. Après un dernier rendez-vous à la DDT avec Mme Zohra BENZAGHOU, chargée d'accessibilité, nous sommes informés que la sous-

commission départementale d'accessibilité pour les établissements recevant du public se réunira le jeudi 5 mars 2020, pour émettre un avis favorable ou défavorable.

*Auberge de la VALLIERE* : suite à l'avis défavorable émis par la commission de sécurité incendie, MME Antoine s'est assurée de manière effective de la fin des travaux prescrits. Elle sollicitera ensuite le passage de la commission de sécurité pour réceptionner ces travaux et envisager une levée de l'avis défavorable. Si l'avis est favorable, un arrêté sera alors pris par la maire pour entériner cette décision et permettre le fonctionnement définitif de cet établissement.

**Travaux Notre Dame** : le dossier de consultation des entreprises se termine le 28 février. A ce jour, trois entreprises semblent intéressées. A l'issue des résultats de cette consultation informatique, un artisan sera choisi selon la procédure légale et les dossiers de subvention pourront être montés.

**RLP** : règlement local de publicité : Mme ANTOINE souligne qu'en ce qui concerne les problèmes d'affichage, le fait d'être en périmètre protégé ne suffit pas à lui seul pour empêcher un affichage, d'autres critères existent comme celui de covisibilité (visibilité simultanée du panneau et de l'élément à l'origine du classement) qui doivent être respectés. Aussi conviendrait-il sans doute d'adopter un RLP (Règlement local de Publicité) dont ne dispose pas actuellement la commune.

#### **8 - Délibération frais de scolarité commune de MONTAIGU :**

Suite à la contestation de M. le Maire de MONTAIGU concernant la facturation des frais scolaires des enfants de MONTAIGU scolarisés à l'école de CONLIEGE, M. Le Maire de CONLIEGE propose de supprimer la ligne suivante : « en fonction des coûts salariaux facturés par ECLA relatifs aux frais de remplacements des agents exerçants à l'école » (délibération du 25 novembre 2019).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

#### **9 - Délibération affouages MOUGIN :**

Suite au dégât provoqué par la chute d'un arbre sur le garage de M. MOUGIN, Didier MENETRIER propose de concéder l'affouage de ce terrain communal, difficile d'accès et d'exploitation, à M. MOUGIN pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

#### **10-Délibération donation Tableau de M. THOMAS par Mme Annick CHARBONNIER :**

M. le Maire informe le conseil du don d'un tableau de M. THOMAS par Mme Annick CHARBONNIER, et lui demande son acceptation.

Les membres du conseil remercient Mme Charbonnier pour sa donation et l'accepte à l'unanimité.

#### **11 - Signature de la convention ONF, VTT Conliège et commune de Conliège :**

La signature de la convention régissant la pratique du VTT par le VTT Conliège en forêt de Conliège sera réalisée le vendredi 6 mars 2020

#### **12 - Délibération pour la délivrance des Cartes Jeunes :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la limitation de l'attribution à titre gratuit de la carte avantages jeunes pour les jeunes Conliégeois âgés de 6 à 18 ans, nés entre 2002 et 2014.

**13 - Le point sur la médiation ECLA/Commune de Conliège concernant la voie verte :**

Les parties ont convenu de finaliser l'accord qui a fait l'objet d'une nouvelle rédaction par les avocats de celles-ci. Cette signature est arrêtée au 5 mars 2020.

**14 - Elaboration des tableaux de permanence électorale pour les municipales 2020 :**

Le tableau des permanences des élections municipales a été complété.

**15 - Délibération sur la participation des parents aux frais d'organisation des TAP à l'école :**

Colette Guillemaut présente la délibération sur les frais d'organisation des TAP à l'école à régler par les parents et propose les mêmes tarifs que l'année dernière à savoir.:

- 25,00€ pour un enfant
- 15,00€ supplémentaire pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 10,00€ supplémentaire pour le 3<sup>ème</sup> enfant

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

**16 - Délibération sur la révision du loyer de la MAM :**

Par accord tacite lors de la création de la Maison d'Assistante MATERNELLE, il avait été décidé de porter à 150 € le loyer en fin de mandat. A partir de l'année prochaine le loyer sera révisé annuellement conformément à la loi à la date anniversaire du contrat. Il est proposé de porter le loyer de la MAM à 150 € au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**17 - Questions diverses :**

Mme ANTOINE signale qu'une manifestation organisée par la commune de Hauteroche (Crançot) et subventionnée par GROUPAMA en soutien à la maladie de CHARCOT (quatre circuits) aura lieu le 7 juin 2020.

**Convention JNE :** LA JNE (Jura nature environnement) propose une convention visant à leur confier la mise en œuvre du plan de gestion du marais (zone humide) situé en BULLIN pour le compte des communes propriétaires à savoir Publy et Conliège.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention par le maire.

**Modification délibération vente terrain à M. CORDELLIER.**

Une erreur de numéro de parcelle (AL197 au lieu de AL 597) ayant été commise dans la délibération du 5 juillet 2018 concernant une vente d'un terrain communal à M. CORDELLIER, une nouvelle délibération rectificative (avec la parcelle AL 597) a été adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 20H.

Le Maire

Roger REY

